Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 25 janvier à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Bernard LIAIS, Marie-Lise LHOMET à Jean-Louis HOTTLET, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 12 janvier	Le 12 janvier	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désigné.

2018-01-02 Zone d'activités des Chauffours-Vente de foncier
Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par M. PECQUEUX dirigeant actuellement la société BIOLID France. L'activité principale de cette dernière est le traitement et l'élimination des déchets non dangereux mais également le développement de projets de méthanisation, les conseils en exploitation et le soutien administratif et réglementaire dans ces différents domaines. Son siège se trouve à Turckheim (68).

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

Le projet de M. PECQUEUX est d'acquérir une parcelle de terrain, sise Zac des Chauffours à Delle, d'une superficie de 12 000 m2 environ à détacher de la parcelle actuelle cadastrée section ZB n° 33 d'une superficie totale de
5 ha 32 a 58 ca et ce afin d'y installer une nouvelle entité d'usine de méthanisation « BioliDelle ».

Parmi les différents objectifs du projet, nous pouvons retenir notamment la valorisation des biodéchets, des cosubstrats méthanogènes collectés en circuits courts (issus de céréales, céréales déclassées et cultures intermédiaires), la production de gaz vert (biométhane) et sa réinjection dans le réseau de distribution de gaz de Delle et de sa périphérie et la production de ressources locales et renouvelables d'engrais compatibles avec l'agriculture biologique.

Le prix de cession, conformément à l'avis des Domaines, est fixé à 22 € HT/ m^2 (vingt-deux euros hors taxe sur la valeur ajoutée le mètre carré) et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 39 voix pour, 1 voix contre des membres présents décide :

- **de valider le prix de cession de la parcelle à 22 € HT/ m^2 hors frais notariés au bénéficiaire BioliDelle,**
- **d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

Annexes :
Présentation du projet BIOLIDELLE
Avis des Domaines
Plan de situation de la parcelle.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. **Et publication ou notification le** Le Président,	**Le Président,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

N° 7300-SD
(mars 2016)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS
Pôle d' Evaluations Domaniales
17 RUE DE LA PREFECTURE
25000 BESANCON
Téléphone : 03.81.25.20.20
Courriel : ddfip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD
Adresse : Centre des Finances Publiques
1 rue Pierre Brossolette 25214 MONTBELIARD Cedex
Téléphone : 03 81 32 62 24
Courriel : nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2017 -90 033 V 24

Le 28/09 /2017.

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Doubs

à

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire
8 Place Raymond Forni
90100 DELLE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE DE TERRAIN À BÂTIR D' UNE SURFACE DE **10 000** M²

ADRESSE DU BIEN : ZAC D' ACTIVITÉS DES CHAUFFOURS À DELLE

VALEUR VÉNALE : 220 000 € HT

1 – SERVICE CONSULTANT : Communauté de Communes du Sud Territoire

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme BOHLINGER Corinne

2 – **Date de consultation** : 31/08/2017
Date de réception : 01/09/2017
Date de visite
Date de constitution du dossier « en état » : 01/09/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

valeur vénale en vue cession pour la création d' une unité de méthanisation .

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Surface d' environ 10000 m² à prélever sur les parcelles ZB n° 33 et ZB n° 26 .

Description du bien :

terrain aménagé situé dans la zone d' activités des Chauffours à DELLE .

5 – SITUATION JURIDIQUE

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

- nom du propriétaire : Communauté de Communes du Sud Territoire

situation d'occupation : biens libres d' occupation et de location .

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

en zone constructible au RNU , PLU en cours d' élaboration , terrain équipé pouvant être qualifié de terrain à bâtir .

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison avec.des biens similaires .

La valeur vénale peut être estimée à **22 €/m² HT soit 220 000 €** pour une surface de 10 000 m² . Cette valeur s' entend HT et hors frais d' enregistrement .

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an .

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Nelly EUVRARD Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

PROJET D'UNITE DE METHANISATION
Commune de Delle (90)

Bioli Delle

Hugues PECQUEUX
Fabien CHRISTOPHE

Mardi 09 janvier 2018

Communauté de Communes Sud Territoire

BIOLID SA

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

PRESENTATION DE BIOLID FRANCE

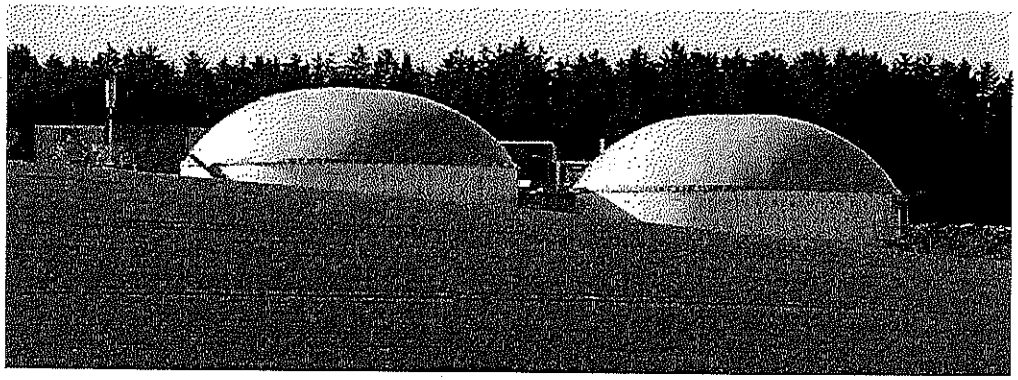

Nos activités

- **Fourniture de cosubstrats agricoles ou d'industries agro-alimentaires aux méthaniseurs.**
- **Conseils en exploitation.**
- **Soutien administratif et réglementaire.**
- **Développement de projets.**

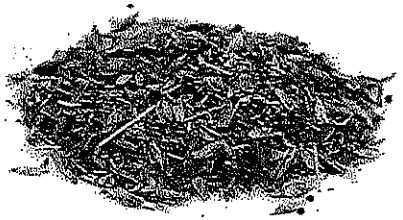

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

PRESENTATION DE BIOLID FRANCE

- Chiffre d'affaire 2017 : 2,0 M€.
- 70 clients méthaniseurs dans le Grand Est de la France.
- 60000 tonnes annuelles de cosubstrats valorisées.
- Effectifs : 5 salariés.
- 3 projets de méthanisation en cours.
- Siège social : Turckheim (68).

BIOLID SA

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

OBJECTIFS DU PROJET

1. Produire du gaz vert (biométhane) et l'injecter dans le réseau de distribution de gaz de Delle et de sa périphérie.

2. Mettre en place un projet de Territoire pour valoriser :

- les biodéchets de la collectivité (gazons, restes de repas, etc.),

- les lisiers de quatre exploitations agricoles partenaires,

- des cosubstrats méthanogènes collectés en circuits courts (issues de céréales, céréales déclassées, cultures intermédaires).

3. Mettre en place une station de distribution de biométhane à destination des véhicules.

4. Produire une ressource locale et renouvelable d'engrais compatible avec l'agriculture biologique.

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

LA VALORISATION EN CHIFFRES

Valorisation du biométhane par injection dans le réseau de distribution

- Équivaut à la consommation moyenne annuelle de gaz (chauffage, eau, cuisson) de 800 foyers de 4 personnes.
- Rendement énergétique de 91%.

Valorisation d'effluents agricoles en digestats inodores

- 4 exploitations agricoles partenaires pour les apports de matières méthanogènes.
- 6 exploitations agricoles partenaires pour la valorisation des digestats.

Valorisation de biodéchets en énergie

BIOLID SA

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

LOCALISATION

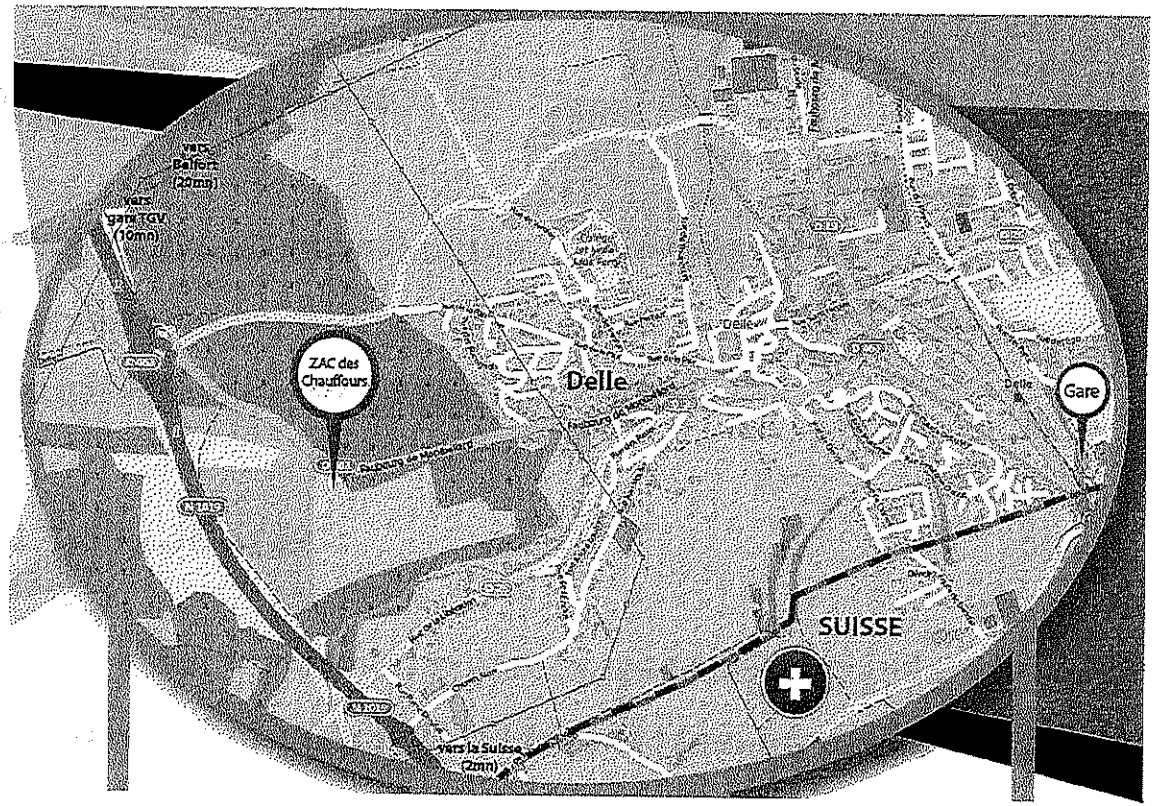

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

IMPLANTATION

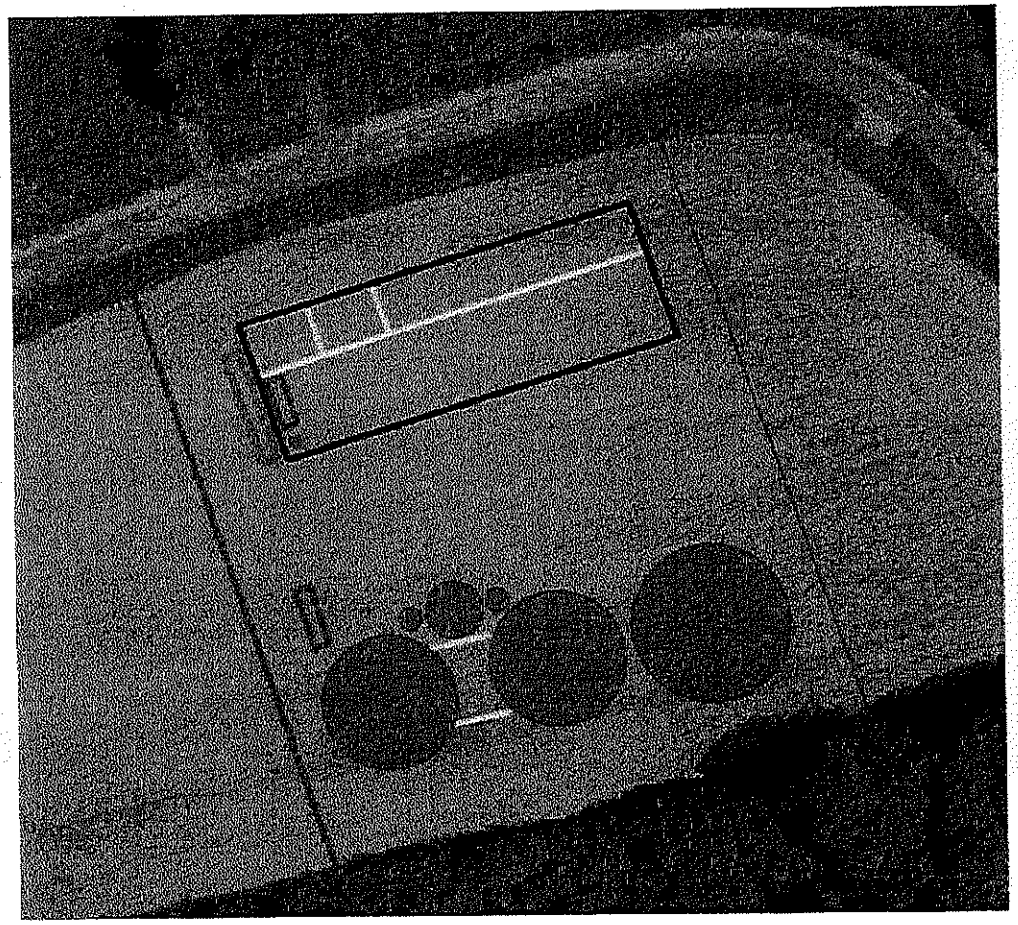

- Pas de trafic routier en ville.
- Incorporation des matières sous bâtiment couvert.
- Site clôturé.
- Silos de matières entrantes décentralisés complémentaires.

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

DIMENSIONNEMENT – STATUT REGLEMENTAIRE

Etape 1	Etape 2
ICPE : Déclaration	ICPE : Enregistrement
90 Nm3 / heure injecté	150 Nm3 / heure injecté
11000 tonnes (8 camions par semaine)	16000 tonnes (12 camions par semaine)

- Rubriques ICPE : 2781-1b, 2910-C2, 2171.
- Agrément sanitaire, pas d'hygiénisation.
- Volume de digestion prévu : 2 x 2600 m3.
- Volume de stockage prévu : à définir, capacité de 6 à 7 mois.

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

AVANCEMENT DU PROJET

- Etude GRDF de faisabilité de l'injection au réseau de gaz effectuée.
- Etude de faisabilité conforme au cahier des charges Région/ADEME en cours, version0 éditée.
- Attente de décision d'attribution du terrain de la ZAC par la CC du Sud Territoire.
- Janvier 2018 : dépôt de l'étude de faisabilité.
- Février 2018 : Dépôt du dossier ICPE, du permis de construire et dépôt du dossier de subvention.
- Mars 2018 : financement.
- Automne 2018 : démarrage des travaux.
- Printemps 2019 : démarrage de l'injection.

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

INTERETS ET DEVELOPPEMENTS

- **Investissement local** de 3,8 Millions d'euro.

- **Création de 4 emplois :**

✓ approvisionnement de l'unité : 0,5

✓ transport et valorisation des matières : 1,5

✓ exploitation : 1,5

✓ gestion administrative : 0,5

- Possible **rapatriement** du siège de BioliD France à Delle.

- **Fiscalité** pour le Territoire.

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE

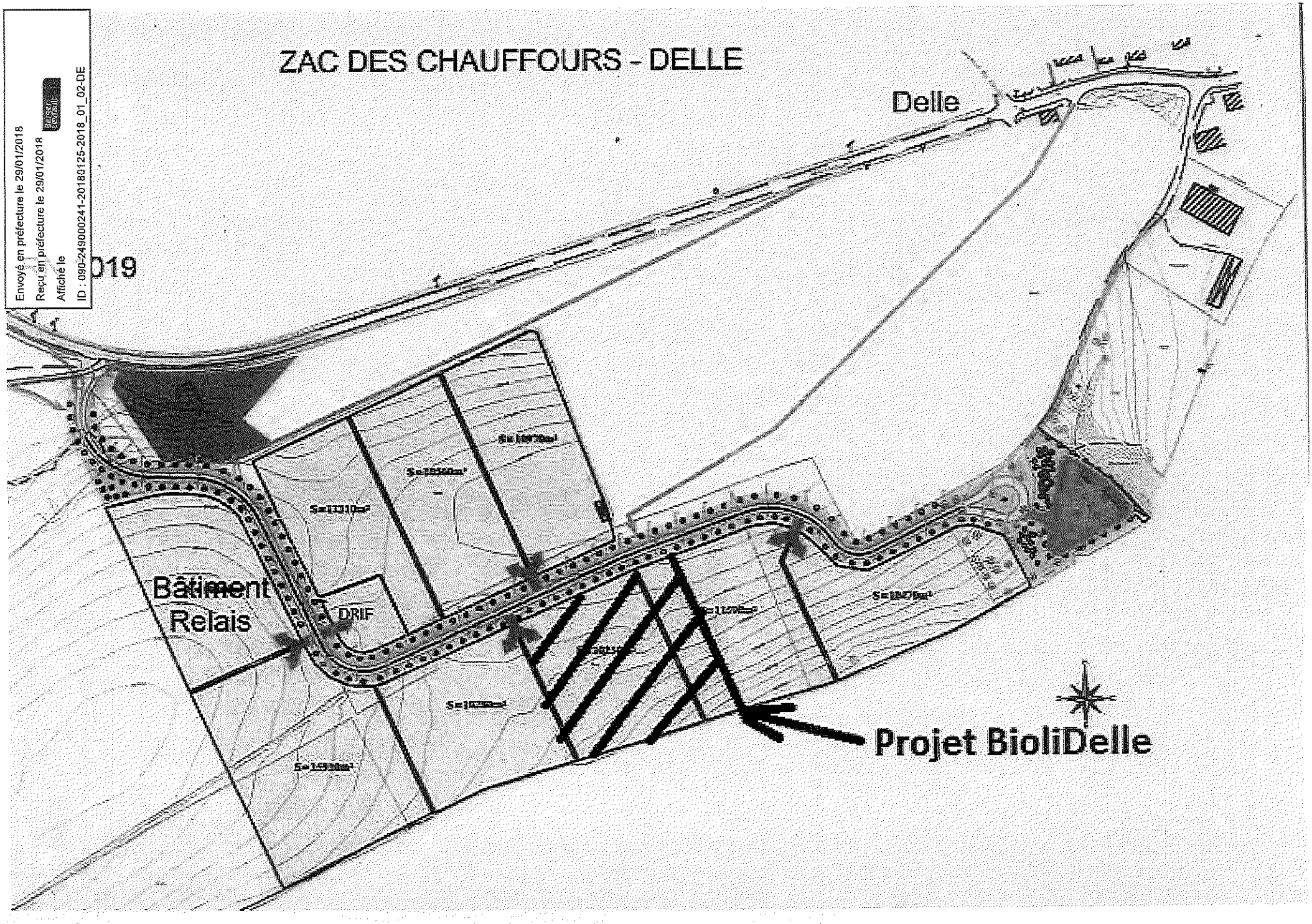
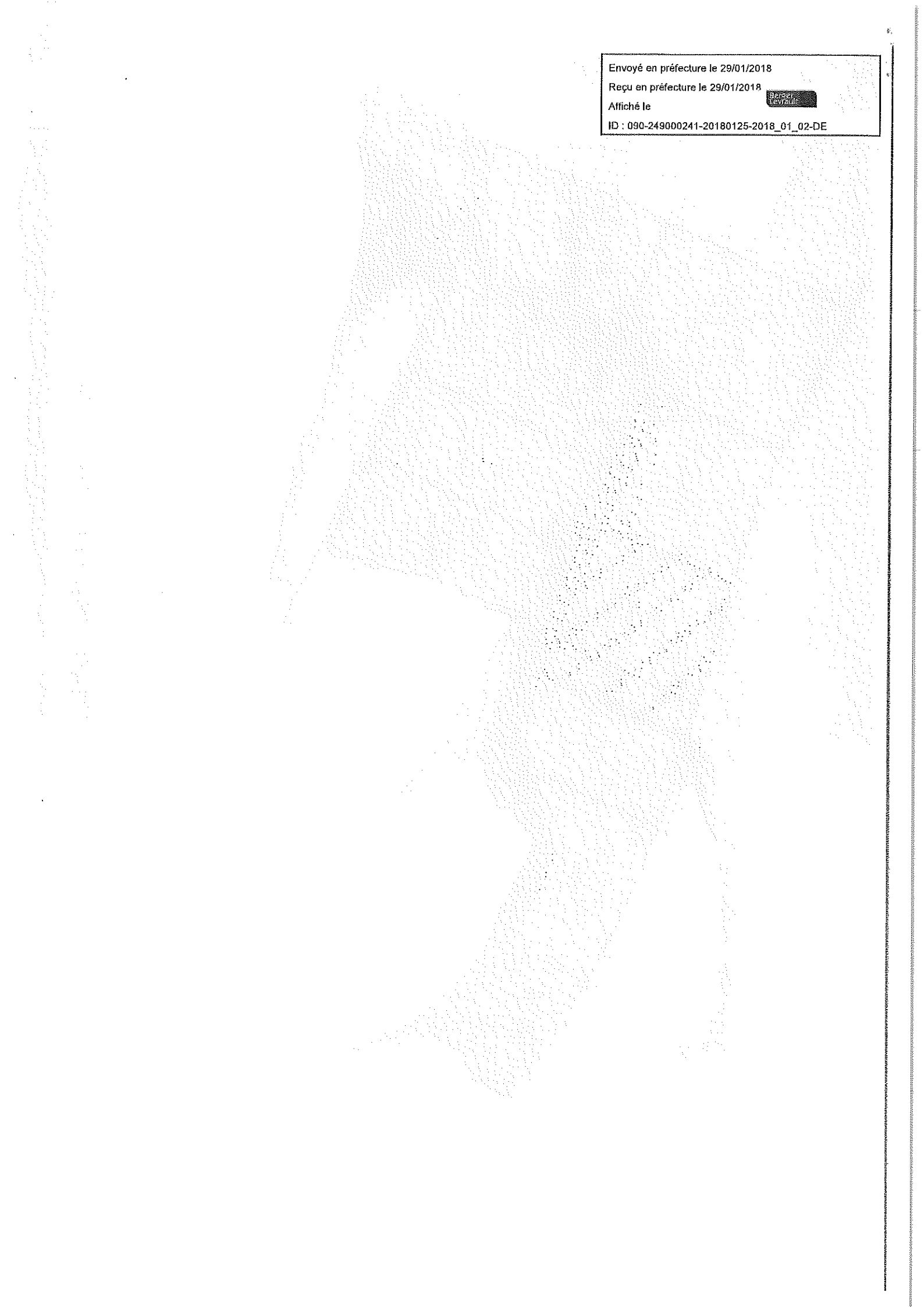
Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180125-2018_01_02-DE